



ALM SELECTION ISR

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 14-16 Boulevard Malesherbes 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	20

Comptes annuels

Bilan actif	24
Bilan passif	25
Compte de résultat	26

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	28
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	29
Règles et méthodes comptables	32
Evolution des capitaux propres	35
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	36
Ventilation de l'actif net par nature de parts	37
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	41
Exposition directe sur le marché des devises	42
Exposition directe aux marchés de crédit.....	43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	45
Créances et dettes : ventilation par nature.....	46
Frais de gestion, autres frais et charges	47
Engagements reçus et donnés.....	48
Autres informations	49
Détermination et ventilation des sommes distribuables	50
Inventaire.....	56
Inventaire des opérations à terme de devises.....	57

ALM SELECTION ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	60
Synthèse de l'inventaire	61
Annexe	62

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

I. Politique de gestion

1. Scénario économique et financier : La divergence entre les États-Unis et le reste du monde se poursuit

La croissance mondiale s'est stabilisée autour de 3% en 2024. Cette stabilité cache néanmoins des déséquilibres et des disparités. Au niveau sectoriel, l'industrie et la construction ont continué de souffrir des conséquences de durcissement des politiques monétaires, tandis que les services ont affiché une plus forte résilience. D'un point de vue régional, l'économie américaine n'a cessé de surprendre les attentes et maintenir un rythme de croissance proche de 3%. A l'inverse, la croissance européenne et la croissance chinoise ont marqué le pas après un bon début d'année.

Les disparités régionales reposent en partie sur des tendances structurelles. La croissance américaine s'établit à 2,5% en moyenne depuis 2017, en nette accélération par rapport aux 1,9% enregistrés entre 2000 et 2017. Si une forte expansion budgétaire a contribué à cette dynamique, la croissance annuelle de la productivité a également accéléré de 0,5 point sur la période, révélant un dynamisme sous-jacent du secteur privé en termes d'innovation. Les dépenses de consommation ont également été aussi dynamiques, soutenues par une baisse du taux d'épargne des ménages.

De son côté, l'économie européenne subit des pertes de compétitivité depuis 2017. En particulier, l'Allemagne a vu ses parts de marché à l'international s'éroder depuis cette période, confrontée à un déficit d'investissement en technologies, une concurrence accrue sur ses marchés traditionnels, et une hausse des coûts de l'énergie depuis 2021. Le marasme industriel et le manque de visibilité politique ont nourri la hausse du taux d'épargne en France et en Allemagne, limitant la reprise de la zone euro à 0,7% en 2024.

Enfin, l'économie chinoise souffre de la purge de sa bulle immobilière depuis 2021. Les mises en chantier dans le secteur résidentiel ont été divisées par trois et se trouvent désormais au niveau de 2005. Les autorités chinoises ont soutenu le secteur manufacturier et les exportations pour compenser la perte d'activité liée au retournement immobilier. Cela n'a pas suffi pour empêcher un ralentissement significatif de l'économie. La croissance s'est légèrement reprise en fin d'année grâce à quelques mesures de relance ciblées sur l'immobilier et la consommation, sans que ces mesures ne semblent adresser le déficit chronique de la demande domestique.

Les tendances d'inflation ont poursuivi leur normalisation en 2024. Aux États-Unis et en zone euro, l'inflation totale a nettement reculé sous l'effet de la baisse des prix des matières premières énergétiques, rejoignant temporairement les cibles des banques centrales à l'automne. L'inflation des services s'est montrée plus rigide à la baisse. Toutefois, les politiques monétaires restrictives ont permis un rééquilibrage du marché du travail qui se transmet graduellement à l'inflation domestique.

La baisse de l'inflation a permis aux principales banques centrales, hors Japon, de commencer un cycle d'assouplissement monétaire. Les taux d'intérêt directeurs se sont ainsi repliés de 100bp tant aux États-Unis qu'en zone euro, à respectivement 4,5% et 3,0%. Cette baisse de taux a soutenu les perspectives d'un atterrissage en douceur des économies concernées.

Dans ce contexte, suivant la baisse des taux directeurs de la BCE, les taux monétaires ont décliné en 2024 : l'ESTR a décliné de près de 100pb à 2,91% et l'Euribor 3 mois de 120pb à 2,71%. Les taux longs allemands ont fluctué entre 2,0% et 2,7% sur l'année, au gré des statistiques sur l'inflation et des perspectives de baisses de taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique. La pente de la courbe des taux est redevenue positive après s'être inversée à la mi-2022.

Les écarts de rendement en zone euro ont dans l'ensemble poursuivi leur baisse. L'écart de rendement italien s'est notamment resserré de plus de 60bp à 120bp. La France est une exception notable à cette tendance. L'écart de rendement avec le 10 allemand a bondi de plus de 30bp après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin. Il a fini l'année au-delà de 80bp après la censure du gouvernement Barnier. En conséquence, le taux 10 ans français s'établit à 3,20% en fin d'année, en hausse de 64pb sur un an.

ALM SELECTION ISR

Les primes de risques des obligations privées se sont réduites tout au long de 2024. La bonne tenue de la croissance américaine, le léger rebond de la zone euro, les fondamentaux solides des entreprises et la baisse des taux directeurs des principales banques centrales ont nourri l'intérêt des investisseurs vers les titres d'entreprises.

Les indices obligataires profitent de niveaux de taux plus élevés et de la baisse des primes de risques. La remontée des taux longs en fin d'année réduit toutefois les performances sur l'année calendaire. Les obligations en euros de 7 à 10 ans affichent ainsi une performance de +2,25% cette année.

L'atterrissage en douceur de la croissance mondiale et la normalisation monétaire ont permis une nouvelle progression des marchés actions. Les actifs américains ont été les plus performants, soutenus par une dynamique bénéficiaire plus solide, un engouement pour le secteur technologique et une perspective de baisse de la fiscalité des entreprises. Ils enregistrent un gain exceptionnel de 32%, bien supérieur à celui des indices européens (+6%) ou émergents (+12%).

2. Politique de gestion

Le fonds ALM Sélection ISR a délivré une performance nette des frais de 7.65% (Part RA) vs 13,48% pour son indice de référence. L'essentiel de la sous performance du portefeuille s'explique par l'effet sélection de la poche actions américaines et actions zone euro.

La poche taux affiche une surperformance par rapport au marché : le fonds ALM Oblig Euro ISR délivre une performance de 2,98% contre 2,63% pour l'indice Bloomberg Euro Aggregate. La performance du fonds crédit ALM Crédit Euro ISR est quant à elle en ligne avec son indice.

Concernant les actions américaines, la contre-performance du fonds BNP Paribas MSCI USA SRI résulte de l'approche ISR de l'indice MSCI SRI. En effet, le fonds réplique l'indice MSCI SRI USA « filtré par des considérations ESG » qui était absent du titre NVIDIA durant les sept premiers mois de l'année 2024. Le cours de bourse de l'entreprise NVIDIA a progressé de 156% depuis le début de l'année à fin juin. Le fournisseur d'indice MSCI a réintégré la société dans l'indice MSCI SRI USA début juillet 2024. Par ailleurs, BNP Paribas a revu son processus d'investissement en interne minimisant les pondérations sectorielles relatives à l'indice.

Le fonds Alliance Bernstein Sustainable US Thematic sous performe sur la période compte tenu d'un effet sélection négatif dans le secteur de la santé.

La sélection actions européennes bat le marché : 10,70% contre 8,59% pour le MSCI Europe. Cette surperformance est attribuable aux fonds SICAV Echiquier Major SRI Growth (10,24%) et Sycomore Europe H@ppy Work (12,50%). Les fonds zone euro sont globalement en retrait par rapport au marché sur l'année 2024.

La poche actions japonaises est en retrait par rapport au marché sur la période compte tenu de l'exclusion de certaines grandes valeurs exportatrices industrielles japonaises de l'indice MSCI SRI Japan. La sous valorisation de la devise japonaise sur l'année a profité principalement aux exportatrices.

Avec l'arrivée du label ISR V3 au 1^{er} janvier 2025 et l'abandon du label pour certains sous-jacents au sein du portefeuille, le mois de décembre a fait l'objet d'arbitrages au profit des fonds labélisés ISR V3. Les sorties ont concerné l'ensemble des fonds Amundi MSCI SRI, BNP Paribas MSCI SRI et Alliance Bernstein Sustainable US Thematic. Ces cessions ont coïncidé avec l'entrée des fonds ETF ESG Actif chez Amundi et BNP Paribas ainsi que le fonds Mansartis Amérique ISR.

3. Perspectives 2025 : L'année sera marquée par les effets des politiques de D. Trump, ainsi que par les réactions des autorités européennes et chinoises.

La croissance américaine devrait se rapprocher de sa croissance potentielle (2,4%), tandis que la reprise resterait poussive en zone euro (+1,0%) et ralentirait encore en Chine (+4,1%).

Dans notre scénario central, les hausses de droits de douane de D. Trump déclencheront une nouvelle « bosse » d'inflation américaine autour de 3% en fin d'année, amenant la Fed à interrompre son assouplissement monétaire autour de 4% de taux d'intérêt. De leur côté, les banques centrales européenne et chinoise placeraient leur politique en territoire accommodant, respectivement à 1,5% et proche de 1%.

Notre scénario prévoit des rendements obligataires américains à 10 ans à 4,5% en fin 2025. Cela devrait limiter le potentiel de baisse des rendements européens, même si le différentiel de taux pourrait s'écarter comme en 2017-2019. Le spread obligataire français devrait rester écarté (90bp fin 2025) pour refléter un dérapage budgétaire probable et des risques d'instabilité politique.

ALM SELECTION ISR

Les risques autour de ce scénario central sont nombreux. Si le Président américain ne met que symboliquement en place ses mesures phares, le rebond de l'inflation pourrait être plus modéré que celui que nous anticipons. A l'inverse, s'il applique son programme de façon maximaliste, avec 60% de tarifs douaniers sur les produits chinois et 10% sur les autres partenaires, ainsi que des expulsions massives de travailleurs sans-papiers, le taux d'inflation pourrait bondir de près 1 point en 2025 et 2026.

Du côté Européen, il sera important de voir si le prochain gouvernement allemand sera capable de desserrer les contraintes du frein à l'endettement inscrit dans la constitution. Cela pourrait favoriser un rebond cyclique de l'économie allemande et soutenir les actifs risqués européens. Toutefois, même si les dépenses militaires augmentent, le multiplicateur budgétaire de ces dépenses pourrait être limité à court terme par la part importante des importations dans ce secteur.

Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

4. Performances

Tableau des performances

Part C	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	19 978 351.10 €	23 335 800.60 €	19 921 076.42 €	22 444 484.56 €	24 232 856.84 €
Nombre de parts	12 485.00	12 555.00	12 547.00	12 535.00	12 537.00
VL	1 600.18 €	1 858.68 €	1 587.71 €	1 790.54 €	1 932.90 €
Performance annuelle du FCP	3.86%	16.15%	-14.58%	12.78%	7.95%
Performance de l'indice de référence (*)	0.76%	15.20%	-12.30%	14.20%	13.48%

(*) depuis le 17/07/2020 : 10% €ster Capitalisé+30%BBG Barclays Euro Aggregate+20% MSCI EMU+40% MSCI WORLD

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

ALM SELECTION ISR

Part RA	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	350 455.50 €	2 505.68 €	103.49 €	116.41 €	125.32 €
Nombre de parts	3 333.7200	20.5670	1.0000	1.0000	1.0000
VL	105.12 €	121.83 €	103.49 €	116.41 €	125.32 €
Performance annuelle du FCP	3.08%	15.90%	-15.05%	12.48%	7.65%
Performance de l'indice de référence (*)	0.76%	15.20%	-12.30%	14.20%	13.48%

(*) depuis le 17/07/2020 : 10% €ster Capitalisé+30% BBG Barclays Euro Aggregate+20% MSCI EMU+40% MSCI WORLD

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Part RB	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net	6 831.81 €	589.14 €	502.60 €	115.80 €	132 295.85 €
Nombre de parts	65.000	4.876	4.876	1.000	1 095.733
VL	105.10 €	120.82 €	103.07 €	115.80 €	123.47 €
Performance annuelle du FCP	2.57%	14.96%	-14.69%	12.35%	6.62%
Performance de l'indice de référence (*)	0.76%	15.20%	-12.30%	14.20%	13.48%

(*) depuis le 17/07/2020 : 10% €ster Capitalisé+30% BBG Barclays Euro Aggregate+20% MSCI EMU+40% MSCI WORLD

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

ALM SELECTION ISR

5. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Les principaux mouvements :

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
IE0000LVTJ08	BNP Paribas Easy Sustainable US UCITS ETF EUR Cap	EUR	A	4 640 953,45
FR001400QZ05	Mansartis Amérique ISR part I	EUR	A	3 000 409,60
FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR part IC	EUR	A	1 245 150,00
IE000YARBD10	BNP Paribas Easy Sustainable Japan UCITS ETF EUR Acc	EUR	A	638 858,13
FR0007021324	ALM Oblig Euro ISR part IC	EUR	A	397 122,52
LU1301026206	Sycomore Fund SICAV - Sycomore Europe Happy@Work IC EUR	EUR	A	298 925,70
LU1301026206	Sycomore Fund SICAV - Sycomore Europe Happy@Work IC EUR	EUR	A	207 495,65
FR0011188275	Echiquier Major SRI Growth Europe I	EUR	A	200 745,84
FR0007021324	ALM Oblig Euro ISR part IC	EUR	A	200 570,46
LU0128316170	AB SICAV I –Sustainable US Thematic Portfolio Class I	EUR	A	179 287,24

ISIN	Libellé produit	Devise	Sens	Montant brut
LU1291103338	BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF Capitalisation	EUR	V	-4 864 547,72
LU0128316170	AB SICAV I –Sustainable US Thematic Portfolio Class I	EUR	V	-2 947 373,84
FR0013079753	Best Business Models SRI IPC	EUR	V	-1 232 024,16
LU1753045928	BNP Paribas Easy MSCI Japan SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF Distribution	EUR	V	-641 897,58
LU1291103338	BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF Capitalisation	EUR	V	-435 814,46
LU1291103338	BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF Capitalisation	EUR	V	-329 802,24
LU1291103338	BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF Capitalisation	EUR	V	-323 766,00
FR0011188275	Echiquier Major SRI Growth Europe I	EUR	V	-280 766,64
FR0011188275	Echiquier Major SRI Growth Europe I	EUR	V	-205 319,20
FR0007021324	ALM Oblig Euro ISR part IC	EUR	V	-200 778,02

6. Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Néant.

7. Changements affectant le fonds

- 15/02/2024 - MAJ des frais courants du DICS PRIIPs
- 03/06/2024 - Modification adresse postale et des bureaux de la SGP
- 19/09/2024 - Correction orthographe du nom de la SGP + MAJ de l'adresse de contact

II. La Déontologie

1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

5. Loi sur la loi énergie-climat (dite LEC) – Article 29

La société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, rend compte de la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de la gouvernance dans sa politique d'investissement dans le rapport d'investissement responsable de la société de gestion sur le site internet de la société de gestion www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs.

6. Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2023

Périmètre des collaborateurs concernés

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants et analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

17 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2023.

Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45% de la part fixe pour les membres du directoire, 20% pour les gérants et 15% pour les autres. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

La part variable est évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, uniquement pour les gérants et pour au maximum 80% de leur part variable. Seul le portefeuille principal déterminé à la discrétion du manager est pris en compte. Si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;
- de critères qualitatifs tels que :
 - le respect des contraintes de gestion, notamment celles liées au respect des politiques d'exclusions et des contraintes en matière de critères ESG,
 - le respect des règles et des procédures internes dont les dispositifs d'encadrement des conflits d'intérêts, les procédures de passage d'ordre, la pré-affectation des ordres, les procédures de valorisation et le pilotage de la performance extra financière.

En 2023, la proportion de la part variable dépendante de critères quantitatifs est devenue un maximum et non plus une cible pour les gérants et la part variable est passée de 5% à 10% de la rémunération fixe pour les analystes.

Montants versés en 2023 (y compris variable au titre de l'année 2022) pour l'ensemble de la population concernée :

	Exercice 2023 (En k€)
Salaires fixes	1 576
Total salaires variables	360
Dont rémunérations variables différées	0

7. Information sur les effets de levier

Le FIA n'est pas concerné.

8. Règlementation SFTR

Néant.

9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

10. Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie et durabilité

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « **Règlement SFDR** ») établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 (ci-après dit « **Règlement Taxonomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation pourrait également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Vous trouverez ci-dessous l'annexe 4 correspondant aux informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1,2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :
2s_legal_financial_reporting_fr@bnpparibas.com

Annexe SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : ALM SELECTION ISR
Identifiant d'entité juridique : 9695003RYSZ4HYSGD790

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 32,33% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE en sélectionnant des produits financiers gérés par des sociétés de gestion externes qui pratiquent une démarche d'investissement responsable sinon identique, du moins cohérente avec celle groupe. Les politiques évaluées portent sur :

- L'exclusion des entreprises les plus impliquées dans la production des armes controversées et du secteur du tabac ;
- La lutte contre le réchauffement climatique avec l'exclusion des secteurs du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, des objectifs de température des portefeuilles d'actifs et la promotion des investissements pour une économie bas carbone (obligations durables, décarbonation des actifs immobiliers) ;
- L'engagement actionnarial et le vote.



ALM SELECTION ISR

Les produits financiers gérés en titres vifs par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs respectent l'ensemble des politiques.

De plus les produits financiers sélectionnés évaluent les investissements réalisés selon une approche rigoureuse et structurée d'analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) spécifique à chaque produit. Ils sont détenteurs du label ISR.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

La performance des indicateurs de durabilité mesurant la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales a été au 31 décembre 2024 :

- Par du portefeuille respectant la démarche d'investissement responsable : 100% ;
- Part du portefeuille investie dans des produits financiers ayant le label ISR : 100%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

La performance des indicateurs de durabilité mesurant la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales a été au 31 décembre 2023 :

- Par du portefeuille respectant la démarche d'investissement responsable : 100% ;
- Part du portefeuille investie dans des produits financiers ayant le label ISR : 100%

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés en interne, les investissements durables répondent à des objectifs environnementaux (protection de la biodiversité, trajectoire climatique alignée avec l'accord de Paris) et/ou sociaux (contribution positive aux objectifs de développement durable des Nations Unis, financement de l'économie sociale et solidaire).

Ils visent à financer les émetteurs qui répondent au moins à l'un des critères décrit ci-dessous :

- Avoir une activité économique dont l'impact sur la biodiversité est limité ou disposer de stratégies de réduction de cet impact (politique climat, stratégie de gestion de l'eau et des déchets, etc.) ;
- Avoir une activité économique alignée sur les objectifs du règlement Taxinomie ;
- Avoir une stratégie d'alignement climatique avec l'accord de Paris ;
- Avoir une activité économique qui contribue à l'un des deux objectifs de développement durable : finance responsable avec l'accès aux services financiers et d'assurance aux populations les plus défavorisées (ODD 8) et un accès à la santé (ODD 3) ;
- Avoir une activité économique qui poursuit l'utilité sociale comme objectif principal.

Les obligations vertes, sociales et durables émises pour financer des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques répondent aux objectifs d'investissement durable à condition qu'elles respectent les critères des « Green Bonds Principles » et « Social

Bonds Principles » de l'ICMA¹.

De plus les émetteurs répondant aux critères de l'investissement durable ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance.

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes et visés à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, ils sont qualifiés d'investissement durable lorsque leur démarche d'investissement responsable est cohérente avec celle d'AG2R LA MONDIALE.

Les investissements durables ont contribué aux objectifs fixés en représentant une proportion de 32,33% du produit financier.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés en interne, il est vérifié que les émetteurs répondant aux critères de l'investissement durable ne nuisent pas significativement (« ne pas causer de préjudice important ») à un objectif environnemental ou social, en prenant en compte les indicateurs, obligatoires et optionnels des principales incidences négatives (PAI) tels que définis dans le règlement SFDR sur les facteurs de durabilité, avec des seuils spécifiques soit :

- Directement comme les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies (PAI 10) ou l'exposition à des armes controversées (PAI 14) ;
- En combinant plusieurs indicateurs comme les émissions et l'intensité de gaz à effet de serre (PAI 1, PAI 3 et PAI 15), l'empreinte carbone (PAI 2), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5) et l'intensité de la consommation d'énergie (PAI 6) qui sont utilisés dans le calcul de la température ;
- Indirectement au travers de :
 - la politique climat et les exclusions sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels pour l'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4)
 - l'analyse des controverses en excluant les émetteurs faisant l'objet d'une controverse grave (préjudice spécifique, manquements répétés, etc.), en particulier, sur les enjeux environnementaux (climat, biodiversité, etc.), sociaux et sociétaux (droits fondamentaux, violations sociales droits du travail, etc.) et de gouvernance (diversité du conseil, conformité et contrôle, etc.).

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes et visés à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, la prise en compte des indicateurs obligatoires et optionnels est effectuée par lesdites sociétés.

— — Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

¹ Quatre principes clés : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion des fonds, Reporting ainsi que leurs recommandations-clé sur le Document Cadre (Framework) et le recours à des Revues Externes. www.icmagroup.org

ALM SELECTION ISR

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés en interne, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte en excluant les émetteurs qui :

- Font l'objet d'une controverse grave sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou sur les questions environnementales, sociales et sociétales ou de gouvernance ;
- Sont interdits par les politiques d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE ;
- Ont une température supérieure à 2,6°C.

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes et visés à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, il est vérifié que leurs politiques d'investissement responsable sont cohérentes avec celle d'AG2R LA MONDIALE

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés en interne, les investissements durables sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans la mesure où il s'agit d'un indicateur d'incidences négatives pris en compte dans le processus d'analyse et de suivi des investissements durables.

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes et visés à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088, l'analyse de la conformité des investissements aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est effectuée par lesdites sociétés. Par conséquent les critères de détermination du taux d'investissement durable sont propres à chaque société de gestion.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour AG2R LA MONDIALE, la gestion des incidences négatives est étroitement liée à la stratégie d'investissement visant à limiter les risques en matière de durabilité et à en atténuer les effets à travers :

- Les exclusions normatives (armes controversées, tabac) qui s'appliquent aux PAI 14 (l'exposition à des armes controversées) et au PAI additionnel sur le tabac ;
- La politique climat qui permet de prendre en compte plusieurs des PAI environnementaux avec :

ALM SELECTION ISR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- Les objectifs de température implicite qui couvrent plusieurs indicateurs combinés comme les émissions et l'intensité de gaz à effet de serre (PAI 1, PAI 3 et PAI 15), l'empreinte carbone (PAI 2), la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5) et l'intensité de la consommation d'énergie (PAI 6) ;
- Les exclusions sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels qui sont pris en approximation de l'indicateur sur l'exposition au secteur des combustibles fossiles (PAI 4) ;
- L'engagement actionnarial qui, au travers du dialogue et du vote, permet d'inciter les émetteurs à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernances et ainsi à réduire les incidences négatives sur les investissements ;
- Les notations ESG qui reposent sur une approche rigoureuse et structurée d'évaluation des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs privés et publics. Elles permettent de mesurer les risques de durabilité tout autant que les risques d'impact négatifs sur les sociétés et leur environnement naturel. La sélection des émetteurs les mieux notés permet de réduire ainsi les risques de durabilité et les impacts négatifs des portefeuilles.

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes, chaque politique, citée ci-dessus, est évaluée. Il est exigé que chacune soit conforme avec celle d'AG2R LA MONDIALE. Cette analyse permet de limiter les risques en matière de durabilités sur certaines incidences négatives. L'intégration ESG à travers le label ISR permet également de prendre en compte des PAI spécifiques définis pour chaque produit financier.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

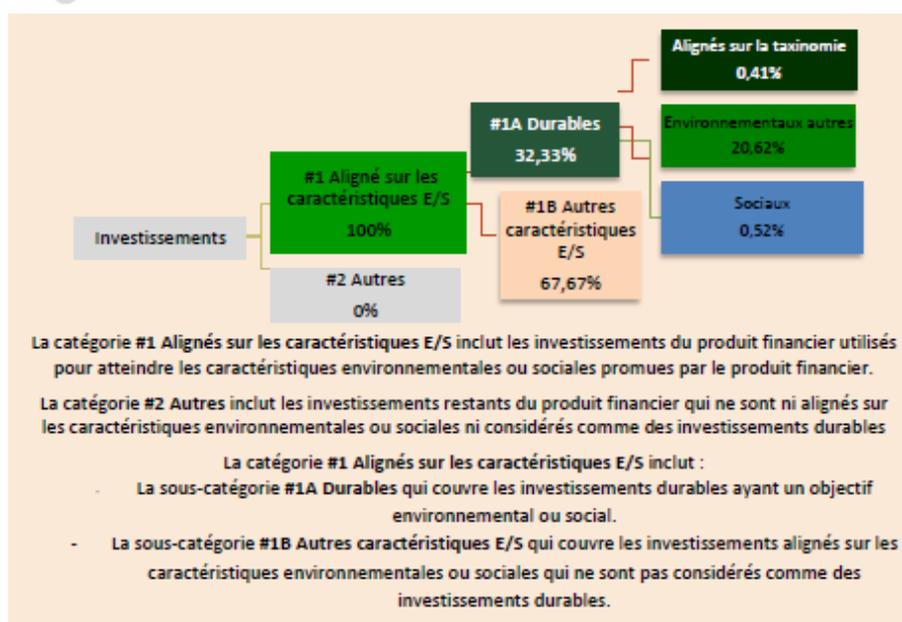
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements sont :

Investissements les plus importants	Secteur	% Actif	Pays
ALM Oblig Euro ISR part IC		24,86%	France
BNP Paribas Easy Sustainable US UCITS ETF EUR Cap	Financials	18,83%	France
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR part IC		13,39%	France
Mansartis Amérique ISR part I		12,01%	France
BNP Paribas Mois ISR IC	Financials	9,74%	France
EdR SICAV - Euro Sustainable Equity I EUR	Financials	6,30%	France
ALM Crédit Euro ISR IC		4,75%	France
Sycomore Fund SICAV - Sycomore Europe Happy@Work IC EUR	Financials	4,46%	France
Echiquier Major SRI Growth Europe I	Financials	2,95%	France
BNP Paribas Easy Sustainable Japan UCITS ETF EUR Acc	Financials	2,62%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Il s'agit d'un fonds de fonds, le détail par secteur n'est donc pas affiché.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

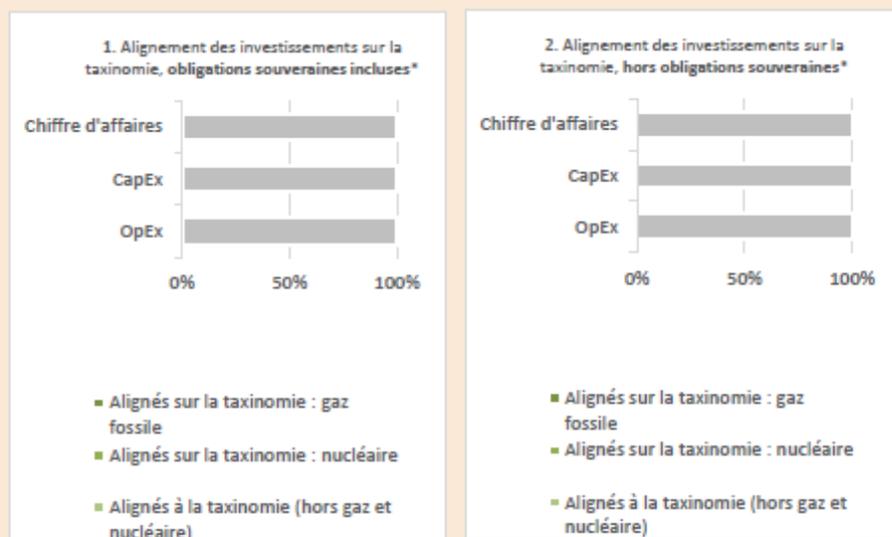
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)2022/1214 de la Commission.

ALM SELECTION ISR

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles verte.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 20,62% au 31/12/2024. Cette proportion est calculée uniquement sur les sous-jacents gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Pour les sous-jacents article 9 de sociétés de gestion externes, entrant dans la part d'investissement durable, cette décomposition n'est pas faite.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le pourcentage d'investissement durables sur le plan social était de 0,52% au 31/12/2024. Cette proportion est calculée uniquement sur les sous-jacents gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Pour les sous-jacents article 9 de sociétés de gestion externes, entrant dans la part d'investissement durable, cette décomposition

n'est pas faite.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Il n'y a eu aucun investissement dans la catégorie « autres » en 2024.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été :

- Intégration des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans l'outil de passation des ordres en pré-trade (i.e. blocage de l'investissement sur les émetteurs exclus) ;
- Renforcement de la politique climat en juillet 2022 avec l'exclusion des hydrocarbures non-conventionnels par seuil, pour une sortie totale en 2030 ;
- Renforcement de la politique d'engagement actionnarial, en particulier sur le volet environnemental et climatique auprès des entreprises ;



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ALM SELECTION ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
ALM SELECTION ISR
14-16, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ALM SELECTION ISR

14-16, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALM SELECTION ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 23/03/2025 00:11:24

Séverine Ernest
Associée

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	24,349,326.49
OPCVM	24,349,326.49
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	24,349,326.49
Créances et comptes d'ajustement actifs	7,711.58
Comptes financiers	16,966.08
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	24,677.66
TOTAL ACTIF I+II	24,374,004.15

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	22,575,065.55
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1,793,212.46
Capitaux propres I :	24,368,278.01
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	24,368,278.01
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5,726.14
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	5,726.14
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	24,374,004.15

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	11,660.00
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	562.32
Sous-total Produits sur opérations financières	12,222.32
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	12,222.32
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	7,112.28
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-60,643.74
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-53,531.46
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-41,309.14

ALM SELECTION ISR

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-449.85
Sous-total Revenus nets I = C + D	-41,758.99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	4,196,782.17
Frais de transactions externes et frais de cession	-665.89
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	4,196,116.28
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	3,900.24
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	4,200,016.52
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2,363,497.86
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-2,363,497.86
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-1,547.21
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2,365,045.07
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1,793,212.46

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds « ALM Sélection ISR » est un fonds de fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaire). Il a pour objectif de réaliser, par une approche financière et d'investissement socialement responsable, sur un horizon minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion égale à l'indicateur composite suivant :

- **10% « €STR Capitalisé »**, évalué sur le cours du jour.
- **30% « Bloomberg Barclays Euro Aggregate »**, coupons nets réinvestis, évalué sur les cours de clôture.
- **20% « MSCI EMU »** dividendes nets réinvestis, évalué sur les cours de clôture ;
- **40% « MSCI World »**, dividendes nets réinvestis, évalué sur les cours de clôture.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,600.18	1,858.68	1,587.71	1,790.54	1,932.90
Actif net (en k EUR)	19,978.35	23,335.80	19,921.08	22,444.48	24,232.86
Nombre de titres					
Parts C	12,485.00	12,555.00	12,547.00	12,535.00	12,537.00

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	400.86	39.17	5.46	8.63	333.14
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-3.12	-2.59	-2.21	-2.52	-3.18

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	105.12	121.83	103.49	116.41	125.32
Actif net (en k EUR)	350.46	2.51	0.10	0.12	0.13
Nombre de titres					
Parts C	3,333.720	20.567	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	26.47	2.57	0.35	0.57	21.61
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.93	-1.00	-0.92	-0.49	-0.53

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	105.10	120.82	103.07	115.80	123.47
Actif net (en k EUR)	6.83	0.59	0.50	0.12	135.30
Nombre de titres					
Parts C	65.000	4.876	4.876	1.000	1,095.733

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	26.55	2.55	0.35	0.56	21.31
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.42	-1.46	-0.29	-0.62	-1.68

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

ALM SELECTION ISR

Synthèse de l'offre de gestion

Type de part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Libellé de la devise	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la 1ère souscription
C	FR0010563734	Capitalisation	Euro	Destinée aux investisseurs institutionnels.	160 000 euros (valeur liquidative d'origine : 1 000 euros)
RA	FR0013318664	Capitalisation	Euro	Destinée principalement aux réseaux de distribution d'AG2R La Mondiale	100 euros (valeur liquidative d'origine : 100 euros)
RB	FR0013318748	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 euros (valeur liquidative d'origine : 100 euros)

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au fonds, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au fonds;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.
- des frais liés à la recherche facturés au fonds.

ALM SELECTION ISR

Frais facturés au fonds	Assiette	Taux		
		Part C	Part RA	Part RB
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,80% TTC maximum	1% TTC maximum	1,5% TTC maximum
Frais indirects maximum* (commissions et frais de gestion)	Actif net	2% TTC maximum		
Commission de surperformance	Actif net	Néant		
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant		

* La moyenne des frais de gestion indirects TTC (nets de rétrocessions) ne dépasse pas 2% de l'actif net du fonds.

A titre d'information, le total des frais maximum est de :

- 2,80% par an de l'actif net pour la part C ;
- 3% par an de l'actif net pour la part RA ;
- 3,5% par an de l'actif net pour la part RB.

La société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel du fonds.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part C
Capitalisation pour la part RA
Capitalisation pour la part RB

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part C
Capitalisation pour la part RA
Capitalisation pour la part RB

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	22,444,716.77
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	145,361.56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-13,109.60
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-41,309.14
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4,196,116.28
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2,363,497.86
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	24,368,278.01

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	9.00
Nombre de titres rachetés	7.00
Catégorie de classe RA (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe RB (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,094.733
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010563734	C	Capitalisation	EUR	24,232,856.84	12,537.00	1,932.90
FR0013318664	RA	Capitalisation	EUR	125.32	1.000	125.32
FR0013318748	RB	Capitalisation	EUR	135,295.85	1,095.733	123.47

ALM SELECTION ISR

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

ALM SELECTION ISR

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

ALM SELECTION ISR

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	16.97	-	-	-	16.97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	16.97

ALM SELECTION ISR

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	16.97	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	16.97	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

ALM SELECTION ISR

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000984346	ALM ACTIONS ZONE EURO ISR PART IC	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Actions	France	EUR	3,262,798.50
FR0007071006	ALM CREDIT EURO ISR PART IC	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Obligations	France	EUR	1,157,089.77
FR0007021324	ALM OBLIG EURO ISR PART IC	Ag2R La Mondiale Gestion D'Actifs	Obligations	France	EUR	6,058,929.80
IE0000LVTJ08	BNP PARIBAS EASY SUST US ETF	Bnp Paribas Asset Management France	Actions	Irlande	EUR	4,588,200.05
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Bnp Paribas Asset Management France	Monétaire	France	EUR	2,373,149.72
IE000YARBD10	BNPP ESY SUSTAIN JAPAN ETF	Bnp Paribas Asset Management France	Actions	Irlande	EUR	639,579.29
FR0011188275	ECHIQUEUR MAJOR-I INS ACC	La Financiere De L'Echiquier	Actions	France	EUR	718,517.15
FR0010769729	EDR SICAV-EU SUST GR-I	Edmond De Rothschild Asset Management (France)	Actions	France	EUR	1,536,235.80
FR001400QZ05	MANSARTIS AMERIQUE ISR-I	Mansartis Gestion	Actions	France	EUR	2,927,005.00
LU1301026206	SYCOMORE EUROPE HAPPY AT WORK-I	Sycomore Asset Management SA	Actions	France	EUR	1,087,821.41
TOTAL						24,349,326.49

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	7,711.58
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	7,711.58
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	5,726.14
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	5,726.14

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	59,161.78	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RA (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.59	0.48
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RB (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,481.37	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	7,112.28	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	10,478,818.07
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-39,909.41
Sommes distribuables au titre du revenu net	-39,909.41
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-39,909.41
Total	-39,909.41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,176,634.50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,176,634.50
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4,176,634.50
Total	4,176,634.50
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-0.53
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0.53
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-0.53
Total	-0.53
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	21.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	21.61
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	21.61
Total	21.61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-1,849.05
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1,849.05
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1,849.05
Total	-1,849.05
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	23,360.41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	23,360.41
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	23,360.41
Total	23,360.41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

ALM SELECTION ISR

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				24,349,326.49	99.92
OPCVM				24,349,326.49	99.92
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR PART IC	118,950	27.43	EUR	3,262,798.50	13.39
ALM CREDIT EURO ISR PART IC	550.3897	2,102.31	EUR	1,157,089.77	4.75
ALM OBLIG EURO ISR PART IC	1,694	3,576.70	EUR	6,058,929.80	24.86
BNP PARIBAS EASY SUST US ETF	384,500	11.93	EUR	4,588,200.05	18.83
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	97	24,465.46	EUR	2,373,149.72	9.74
BNPP ESY SUSTAIN JAPAN ETF	62,710	10.20	EUR	639,579.29	2.62
ECHIQUIER MAJOR-I INS ACC	223	3,222.05	EUR	718,517.15	2.95
EDR SICAV-EU SUST GR-I	4,521	339.80	EUR	1,536,235.80	6.30
MANSARTIS AMERIQUE ISR-I	2,740	1,068.25	EUR	2,927,005.00	12.01
SYCOMORE EUROPE HAPPY AT WORK-I	5,959	182.55	EUR	1,087,821.41	4.46
Créances				7,711.58	0.03
Dettes				-5,726.14	-0.02
Autres comptes financiers				16,966.08	0.07
TOTAL ACTIF NET			EUR	24,368,278.01	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

ALM SELECTION ISR

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

ALM SELECTION ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

ALM SELECTION ISR

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

ALM SELECTION ISR

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

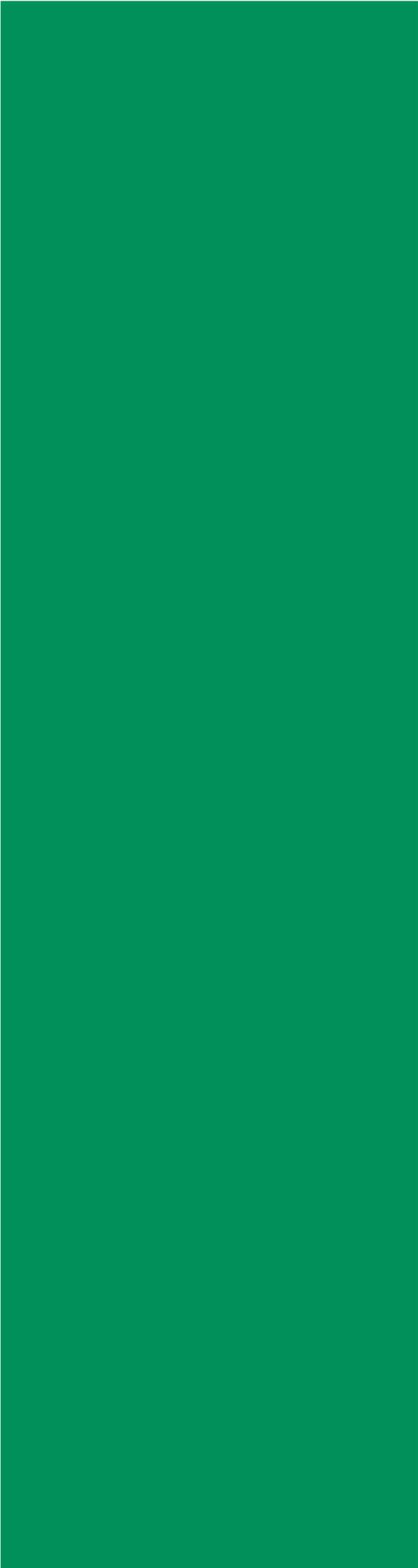
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	24,349,326.49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	24,677.66
Autres passifs (-)	5,726.14
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	24,368,278.01

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



ALM SELECTION ISR

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 151-155 Rue de Bercy 75012 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	22,434,737.42	19,914,852.13
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	22,434,737.42	19,914,852.13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	22,434,737.42	19,914,852.13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	3,364.53	3,444.83
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3,364.53	3,444.83
Comptes financiers	11,038.52	7,611.17
Liquidités	11,038.52	7,611.17
TOTAL DE L'ACTIF	22,449,140.47	19,925,908.13

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	22,368,144.29	19,880,890.76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	108,198.11	68,538.91
Résultat de l'exercice (a,b)	-31,625.63	-27,747.16
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	22,444,716.77	19,921,682.51
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4,423.70	4,225.62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,423.70	4,225.62
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	22,449,140.47	19,925,908.13

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	13,992.00	17,198.50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	215.19	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	14,207.19	17,198.50
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	40.30	-32.75
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	40.30	-32.75
Résultat sur opérations financières (I + II)	14,247.49	17,165.75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-45,879.52	-44,937.56
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-31,632.03	-27,771.81
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6.40	24.65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-31,625.63	-27,747.16

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,80% TTC maximum pour la part C
- 1% TTC maximum pour la part RA
- 1,5 % TTC maximum pour la part RB

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part C
Capitalisation pour la part RA
Capitalisation pour la part RB

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part C
Capitalisation pour la part RA
Capitalisation pour la part RB

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	19,921,682.51	23,338,895.42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	-	12,086.65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-20,509.51	-28,069.73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	182,054.50	64,052.41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-73,827.75	-4,004.16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-43.00
Différences de change	-	8,546.38
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2,466,949.05	-3,442,009.65
Différence d'estimation exercice N	3,680,336.56	1,213,387.51
Différence d'estimation exercice N-1	-1,213,387.51	-4,655,397.16
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31,632.03	-27,771.81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	22,444,716.77	19,921,682.51

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	8,373,470.84
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	12.00	
Catégorie de classe RA (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe RB (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	3.876	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	52,777.27	0.25
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RA (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.56	0.51
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RB (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1.18	0.82
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	6,899.49	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	3,364.53
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	3,364.53
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	4,423.70
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	4,423.70

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

ALM SELECTION ISR

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11,038.52
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

ALM SELECTION ISR

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11,038.52	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	7,094,067.04
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-31,624.52	-27,744.79
Total	-31,624.52	-27,744.79
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-31,624.52	-27,744.79
Total	-31,624.52	-27,744.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	108,196.98	68,536.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	108,196.98	68,536.85
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	108,196.98	68,536.85
Total	108,196.98	68,536.85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-0.49	-0.92
Total	-0.49	-0.92
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0.49	-0.92
Total	-0.49	-0.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0.57	0.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	0.57	0.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	0.57	0.35
Total	0.57	0.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-0.62	-1.45
Total	-0.62	-1.45
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0.62	-1.45
Total	-0.62	-1.45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0.56	1.71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	0.56	1.71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	0.56	1.71
Total	0.56	1.71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,540.69	1,600.18	1,858.68	1,587.71	1,790.54
Actif net (en k EUR)	80,866.29	19,978.35	23,335.80	19,921.08	22,444.48
Nombre de titres					
Parts C	52,487.00	12,485.00	12,555.00	12,547.00	12,535.00

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	49.39	400.86	39.17	5.46	8.63
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1.90	-3.12	-2.59	-2.21	-2.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RA (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	101.98	105.12	121.83	103.49	116.41
Actif net (en k EUR)	241.80	350.46	2.51	0.10	0.12
Nombre de titres					
Parts C	2,371.000	3,333.720	20.567	1.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3.27	26.47	2.57	0.35	0.57
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.84	-0.93	-1.00	-0.92	-0.49

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM SELECTION ISR

Catégorie de classe RB (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	102.47	105.10	120.82	103.07	115.80
Actif net (en k EUR)	4.92	6.83	0.59	0.50	0.12
Nombre de titres					
Parts C	48.000	65.000	4.876	4.876	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3.29	26.55	2.55	0.35	0.56
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.76	-1.42	-1.46	-0.29	-0.62

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALM SELECTION ISR

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				22,434,737.42	99.96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				22,434,737.42	99.96
AB FCP I- SUS THEM - I USD	47,625	50.87	USD	2,192,473.98	9.77
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR PART IC	66,350	26.03	EUR	1,727,090.50	7.69
ALM CREDIT EURO ISR PART IC	550.3897	2,011.00	EUR	1,106,833.69	4.93
ALM OBLIG EURO ISR PART IC	1,595	3,473.07	EUR	5,539,546.65	24.68
BEST BUSINESS MODELS SICAV IPC	4,020	253.98	EUR	1,020,999.60	4.55
BNP MSCI USA SRI PAB 5	280,973	19.28	USD	4,901,593.06	21.84
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	89	23,541.66	EUR	2,095,207.74	9.33
BNPP EASY MSCI JAPAN SRI SRS 5PC CAP 9DU	29,150	21.70	EUR	632,464.64	2.82
ECHQUIER MAJOR-I INS ACC	310	2,922.66	EUR	906,024.60	4.04
EDR SICAV-EU SUST GR-I	5,260	324.36	EUR	1,706,133.60	7.60
SYCOMORE EUROPE HAPPY AT WORK-I	3,737	162.26	EUR	606,369.36	2.70
Créances				3,364.53	0.01
Dettes				-4,423.70	-0.02
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				11,038.52	0.05
TOTAL ACTIF NET			EUR	22,444,716.77	100.00